



Retenue abusive sur caution

Par **lophudgee**, le **23/01/2018 à 09:54**

bonjour, rnle 17/03/2017 j ai pris en location un appartement avec 2 toilettes. rn lors de l état des lieux d entrée ni moi (malheureusement) ni l agent immobilier n avons essayé les chasses d eau. J e n ai emmenagé dans l appartement que le 8 avril 2017 et je me suis aperçu que les 2 chasses d eau fonctionnaient mal: le bouton poussoir restait coincer et donc l eau coulait, il me fallait appuyer plusieurs fois sur ce bouton pour qu il remonte (meme probleme sur les 2 chasses d eau).rnJe vis seule et étant souvent absente je n ai pas fait remonté le probleme à l agence, j ai fait avec ...rnLe 27/11/2017 j ai fait un état des lieux de sortie avec une autre personne de l agence et c est moi qui lui ai indiqué que les chasses d eau fonctionnaient mal. A la remise des clés elle m a indiqué que tout était bon et que je recevrais ma caution par cheque sous 30 jours.rnLe 11/01/2018, je les ai appelé car je n avais rien reçu, c est alors qu au téléphone on me dit que les chasses d eau vont être changées et retenues sur ma caution qu un courrier explicatif partait.rnLe 18/01/2018, je les ai rappelé car je n avait toujours rien reçu.rnHier, 22/01/2018, j ai enfin reçu un courrier en RAR avec un devis de ... 320 € pour 2 mécanismes de chasse d eau complet qui doivent être retenus sur ma caution !!!rncest vraiment à moi qu incombe le paiement de ce devis, puisque selon la loi le locataire doit changer seulement joint ou flotteur ?rnQUEL EST MON RECOURS ?rnje vous remercie par avance de votre aidernLaurence

Par **morobar**, le **23/01/2018 à 10:16**

Bonjour,rnVous évoquez une rétention sur le dépôt de garantie et non la caution.rnLa caution c'est la personne physique ou morale qui s'engage à payer les loyers en cas de défaillance de votre part.rnCeci dit la réparation vous incombe. Vous pouvez un peu ergoter sur la valeur du mécanisme, mais le changement du joint cloche comme du flotteur (à votre charge) implique

le démontage de la cloche.
C'est principalement la main d'œuvre et le déplacement qui font gonfler le coût.
A vous de contester le devis s'il vous paraît exorbitant, ce qui n'est pas le cas de mon point de vue.
Il est vrai qu'une réparation opérée par ses soins revient bien moins cher.